

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quatorze du mois de Janvier à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints, PASCALE BOREL-TRESALLET, ALAIN BOUCHÉ, OLLIVIER CLOT, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, MARION ROBERT, conseillers municipaux.

Excusé représenté :

SÉBASTIEN COUTURIER, ADJOINT, représenté par Franck GONNORD Maire

Excusée :

DELPHINE ACHARD, conseillère,

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Accord de subventions et contributions à des tiers

Contexte

- La mairie reçoit régulièrement des demandes de subventions ou de contributions financière d'associations ou communes voisines

Proposition de valider les demandes de subventions suivantes :

- 1.1 : accorder une subvention exceptionnelle à la crèche de Notre Dame de Vaulx qui se trouve dans une situation financière difficile : 1000 euros
- 1.2 : accorder une subvention à l'Agence pour le Développement de la Matheysine pour le FOMEL (Fonds de Mobilisation de l'Épargne Locale) en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : 100 euros
- 1.3 : accorder une contribution financière pour l'installation du nouveau DAB à La Motte d'Aveillans : 500 euros

Vote point 1.1 : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Vote point 1.2 : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Vote point 1.3 : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

2 Sollicitation d'une contribution pour le fonctionnement de la piscine

Contexte

- La commune de La Motte Saint Martin et l'AGPSF assurent le fonctionnement de la piscine découverte en été. La commune investit également pour maintenir cet équipement.
- Malgré le temps passé par les bénévoles, le bilan global est tous les ans déficitaire : typiquement de 10 à 20 k€ de déficit
- La commune investit pour diminuer ce déficit : exemple : système de chauffage
- Un tel déficit n'est pas anormal en soi pour ce type d'équipement
- La piscine profite aux habitants des communes voisines.

Proposition

- Solliciter une contribution financière de fonctionnement aux collectivités concernées par notre piscine.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Activités périscolaires pendant les vacances d'hiver et de printemps

Contexte :

- Demande de parents concernant l'organisation d'activités pour les enfants pendant les vacances
- La première expérimentation aux vacances de la Toussaint a été un succès
- Pour les vacances d'hiver, nous ré-itérons l'expérience :
 - Première semaine : avec le Foyer pour Tous à La Motte D'Aveillans, avec garderie à La Motte Saint Martin le matin
 - Deuxième semaine : à La Motte Saint Martin, avec le même fonctionnement qu'aux vacances de La Toussaint 2014

Proposition :

- Pour permettre au personnel communal de prendre un minimum de vacances, il est nécessaire de recruter :
 - Un ou deux animateur(s) : en complément à VB Formation
 - Une ressource pour la garderie le matin : proposition Sylvie Meilland-Rey
 - Applicable pour l'année 2016

Vote : le conseil à l'unanimité de 9 voix, Sylvie Meilland Rey ayant quitté la séance du conseil pour cette délibération, accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Tarifs de l'eau potable pour 2016

Contexte

- Tarifs actuels pour l'eau potable : (2014 et 2015)
 - Part fixe : 50 euros / an
 - Part variable : 1,19 euros / m3
- Le budget de l'eau est très contraint, mais :
 - Les tarifs actuels sont à un niveau comparable aux communes voisines
 - Avaient fortement augmenté les années précédentes

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Proposition

- Maintien des tarifs 2015 d'eau potable pour l'année 2016

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Information : tarif assainissement SIARV pour 2016

- Part fixe : 36 euros (+1 euros / 2015)
- Part variable : 1,21 € / m³ (inchangé / 2015)

5 Installation de systèmes de télé-relève pour les compteurs d'eau

Contexte

- La relève des compteurs se fait actuellement :
 - Via des tournées
 - Par saisie manuelle des index dans le logiciel de facturation
- Ce fonctionnement pose les problèmes suivants :
 - Problèmes liés à la météo en cas de relèvement en hiver
 - Problèmes liés à l'absence des abonnés
 - Erreurs toujours possibles lors des relevés ou de la saisie
 - Temps important passé aux tournées et à la gestion

Proposition

- Équiper les compteurs d'un module radio permettant la télé-relève
- Échelonner le déploiement sur 3 ans : 100 compteurs / an
- Coût par compteur : 40 euros HT. Une participation sera demandée au SIARV
- Coût fixe : équipement de relèvement et logiciel : < 1500 euros HT, (grâce à la mutualisation d'équipements déjà été investi par La Motte d'Aveillans).

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Achat de matériels informatiques

Contexte

- Le réseau informatique de la Mairie-école manque de sécurité et d'efficacité :
 - Serveur de sauvegarde et de partage de documents,
 - Isolement des réseaux
- L'administration de la mairie et le périscolaire nécessite :
 - Un poste informatique supplémentaire
 - Le remplacement d'un poste existant
 - Une imprimante dédiée au périscolaire
- Un vidéo projecteur est nécessaire pour la troisième classe

Proposition

- Achats de matériels informatiques pour répondre aux besoins ci-dessus : montant global estimé : < 3000 euros
- Mise en œuvre via des logiciels libres et les compétences des élus.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Gestion du personnel : primes exceptionnelles

Contexte

- Certains agents ne sont pas concernés par le régime indemnitaire (primes) voté au printemps 2015. En particulier
 - Les employés en CDD pour une durée inférieure à 6 mois
 - Les employés ayant un contrat de droit privé : emploi d'avenir par exemple
- La commune souhaite pouvoir récompenser, le cas échéant, l'engagement important de ces agents, suivant l'entretien professionnel

Proposition

- Donner pouvoir au Maire de décider de primes exceptionnelles à ces agents
- Dans la limite de 1000 euros / an

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Subventions à l'école

Contexte

- Un budget de 52 euros par élève a été attribué pour les dépenses de fonctionnement de l'école
- Ces dépenses sont assurées directement par la commune

Proposition

- Verser 10 euros / élève en subvention à la coopérative de l'école sur ces 52 euros.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Une séance de questions/réponses a ensuite eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
COUTURIER Sébastien, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	
ROBERT Marion	